



12 novembre 2021

## Communiqué de Presse

### **Lancement officiel de la campagne agricole 2021-2022 depuis la Région Rabat-Salé-Kénitra**

- **Lancement du programme national du semis direct**
- **Des mesures et dispositions pour la campagne agricole**

M. Mohammed Sadiki, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a procédé le vendredi 12 novembre 2021 à Ain Sbit - Province de Khémisset, au lancement d'un programme de semis direct des céréales de la campagne agricole 2021-2022. Il était accompagné de M. Mansour Kartah, Gouverneur de la province de Khémisset, du président de la Chambre Régionale de l'Agriculture, des représentants d'organisations professionnelles du secteur agricole et des hauts responsables centraux et régionaux du Ministère.

#### **Lancement du programme national de promotion du semis direct**

Le Ministre a donné le coup d'envoi du programme national de semis direct de **50.000 ha** programmés **au titre de l'actuelle campagne agricole 2021/2022** répartis sur les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Beni Mellal-Khénifra.

Avec ce programme, le Ministère consacre son orientation vers une agriculture durable et éco-efficace conformément aux dispositions de la nouvelle stratégie Génération Green 2020-2030. A l'horizon 2030, l'objectif du programme national de promotion du semis direct ambitionne d'augmenter graduellement la superficie pour atteindre une superficie de 1 million d'hectares de céréales en semis direct, partant d'une superficie de moins de 30.000 ha actuellement.

Le Maroc étant de plus en plus confronté au déficit hydrique causé par une sécheresse structurelle, l'adoption et le déploiement des approches d'adaptation combinant les techniques et pratiques culturales permettant de mieux valoriser la goutte d'eau, est une orientation essentielle de la stratégie Génération Green. Dans ce sens, le semis direct des céréales est l'un des packages technologiques qui a montré son efficacité dans les zones arides et semi-arides. En effet, le semis direct est un mode d'installation des céréales sans aucun travail de préparation de sol avant le semis. Pratiquée par des semoirs spécifiques, la

technique assure le maintien de la fertilité du sol et la conservation de l'humidité du sol. Elle suppose un raisonnement de rotation culturale. La promotion de cette technologie est fondée sur les résultats probants des travaux de recherche réalisés. Elle permet l'amélioration de la fertilité du sol et du taux de la matière organique, l'amélioration du rendement des céréales de 30% en moyenne et leur stabilisation notamment en année sèche, la réduction des coûts d'installation des céréales de 60% et des doses de semis de 30% ainsi que la réduction de l'érosion du sol de plus de 50%. Elle vise à améliorer la résilience et l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

La mise en œuvre de cet important programme sera accompagnée par un certain nombre de mesures :

- Des incitations dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) pour l'acquisition des semoirs de semis direct, à hauteur de 50% du prix d'acquisition ;
- Le renforcement des actions de conseil agricole à travers les plateformes de démonstration, les écoles aux champs, la formation des conseillers et des agriculteurs ;
- L'encouragement et l'accompagnement à la création de sociétés de prestation de service ;
- La poursuite du programme de recherche et développement à travers notamment, la mise en place de plateformes d'innovation et la réalisation de cartes de viabilité du sol au semis direct ;
- La création d'une entité dédiée au niveau du centre international du conseil agricole (CICA) pour accompagner la mise en œuvre du programme national, à travers l'accompagnement des jeunes entreprises agricoles dans le domaine du semis direct, le transfert de technologies et de savoir-faire aux agriculteurs et la formation des agriculteurs et des conseillers.

### **Les principales mesures et incitations au titre de l'actuelle campagne agricole**

Il est à rappeler que pour le déroulement de la campagne agricole en cours, dans la poursuite des efforts de développement du secteur, le ministère a pris une série de mesures et dispositions nécessaires permettant d'assurer la disponibilité des intrants agricoles (semences, engrais et produits de traitement) et l'accompagnement des agriculteurs. Parmi ces mesures :

- **Concernant les semences**, le ministère met à disposition environ **1,6 millions de quintaux de semences certifiées de céréales** qui seront commercialisées à des prix subventionnés ;
- **Concernant les engrais**, approvisionnement du marché à hauteur de **490.000 tonnes** d'engrais de fonds, en assurant la stabilité des prix des engrais phosphatés et la rationalisation de leur utilisation sur la base des cartes de fertilité des terres agricoles établies sur 7,8 millions d'Ha ;
- **En matière d'irrigation**, poursuite du Programme National d'Economie d'Eau d'irrigation (PNEEI) à travers l'équipement de 45.000 ha d'exploitations agricoles en système

d'irrigation localisée et l'achèvement de la modernisation des réseaux d'irrigation collectifs sur une superficie de 107.000 Ha et sa poursuite sur une superficie de 48.000 Ha.

- **En matière d'assurance agricole**, extension de l'assurance agricole multirisque climatique pour les céréales, les légumineuses et les cultures oléagineuses sur une superficie de **1,2 millions d'Ha** contre 1 million d'Ha lors de la campagne précédente, et poursuite du programme d'assurance multirisques pour les arbres fruitiers pour assurer près de 50.000 Ha.
- Par ailleurs, il est prévu la **poursuite de l'encouragement de l'investissement dans le secteur** agricole à travers l'octroi des incitations dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA). Le montant de subventions prévisionnel pour 2022 est de près de 4,49 milliards de dirhams pour un investissement global de 9,2 milliards de dirhams.
- **Concernant le financement**, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), a pris les dispositions financières et réglementaires nécessaires, à l'image des campagnes précédentes, pour répondre aux besoins de financement de la campagne agricole. Une enveloppe financière de 8 milliards de dirhams est ainsi dédiée au financement de l'actuelle campagne contre 4 milliards lors des campagnes précédentes, avec le lancement de nouveaux produits «Tasbiq FDA » et « Tasbiq Tasdir ».

Le **programme prévisionnel des grandes cultures d'automne** a été établi et sera mis en place en tenant compte des disponibilités hydriques dans les zones pluviales, sur une superficie de **5,5 millions Ha** dont 4,6 Millions Ha de céréales, près de 510 000 Ha de cultures fourragères, près de 200 000 Ha de légumineuses alimentaires.

Dans les périmètres irrigués, mise en place d'un **programme d'assolement rigoureux d'établissement des cultures sur une superficie de** 114 000 Ha de maraîchage d'automne et plus de 47 000 Ha de betterave à sucre. Ce programme est réparti dans les régions selon les réserves hydriques disponibles.

Enfin, une superficie de 50.000 Ha est programmée pour la multiplication des semences de céréales pour garantir un disponible en semences certifiées de 1,5 Millions de quintaux pour la prochaine campagne agricole.

Les services du Ministère se tiendront mobilisés et assurent un suivi continu de l'évolution de la campagne agricole en coordination avec l'ensemble des parties concernées. Un accompagnement des agriculteurs est également assuré à travers les actions de proximité de conseil agricole.